

CPL 2025-2026

à propos de décisions de l'aael (abandon du ff et transmission de la fdm)

salut tertou(te)s,

voici une réflexion à propos de décisions de l'aael

rappel de ces décisions de l'aael :

lors de l'aael, des équipes de L2 s'étant plaint de ce que l'incitation "ff" compliquait leur gestion de fin de championnat (en interférant avec les classements), l'aael a décidé de ne plus appliquer le "ff" ;
et pour favoriser la transmission des feuilles de match, l'aael a décidé d'appliquer un résultat 0-3 en attendant la fdm

ces décisions de l'aael sont inscrites dans les instructions ("roi") pour la saison 2025-2026 :

"Au cas où la feuille de match n'est pas à la disposition du responsable loisirs (JL) 7 jours après le déroulement du match, un résultat de 0-3 sera temporairement encodé pour la rencontre concernée.
Si en fin de saison des feuilles de matchs sont toujours manquantes, le forfait sera imposé au club visité.
(L'AAEL a décidé d'abandonner le "ff" en le transformant en "0-3")"

pratiquement, j'encode le résultat 0-3 temporaire après 1 mois (au lieu de 7 jours) en cas d'absence de feuille de match

l'intention de l'aael était double :

ne plus interférer avec les classements (en supprimant le "ff")
favoriser la transmission des feuilles de matchs

à l'usage, je constate que cet objectif n'est pas atteint et crée même parfois des situations illogiques

ainsi, si une rencontre A >< B ne s'est pas jouée à la demande de l'équipe B, et qu'une nouvelle date n'est pas encore définie après un mois, j'applique un 0-3, pénalisant l'équipe A pourtant non-responsable de la situation

ce cas de figure n'est pas théorique, et s'est déjà produit avec les rencontres suivantes
niveilles 2 >< euro 1 (05.10)
georgettes >< barbares (26.11)
braine >< sharks (28.11)

autre cas de figure : une rencontre A >< B ne s'est pas jouée, l'équipe B ayant déclaré forfait, et après 1 mois, si je n'ai pas reçu la fdm, j'applique un 0-3, faussant le classement

ce cas de figure s'est produit avec la rencontre suivante
perwez >< esi-sb (23.11)

(nb : dans ce cas-ci, on peut encore se dire que l'équipe A est responsable de ne pas avoir transmis sa fdm)

ces différents exemples ne sont pas exhaustifs, mais ils interfèrent avec les classements ...

(pour rappel, l'aael souhaitait qu'il n'y ait plus d'interférence avec les classements)

il y a encore d'autres rencontres pour lesquelles je ne connais pas la situation : une rencontre A >< B sans nouvelles (1 mois après la date de la rencontre, n'ayant pas reçu la fdm, j'ai appliqué le 0-3)

exemples :
tornato's >< uaae (02.10)
chant d'oiseau 2 >< st georges (19.11)
gazelles niveilles >< blue panthers (27.11)

=> afin de ne plus interférer avec les classements, j'estime qu'il serait utile de ne plus appliquer ce 0-3 après 1 mois comme cette proposition ne respecte pas la décision de l'aael (inclue dans le "roi"), je la soumets à mail-ferendum

question : êtes-vous d'accord de supprimer l'application du 0-3 en cas de non-transmission de la fdm après 1 mois ?
(réponse attendue : oui ou non)

merci de répondre assez rapidement

(en attendant, la décision de l'aael reste d'application)